

Liberté Égalité Fraternité

DPAEL

Le Recteur de la région académique de Guyane Chancelier des Universités Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps Interministériel des attachés d'administration de l'état ;

Vu l'information en date du 20 décembre 2023 de la DGRH ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrits au tableau d'avancement au choix au grade d'Attaché Principal d'Administration de l'État, à compter du **1er septembre 2023** les fonctionnaires dont les noms suivent :

RANG	PRÉNOM- NOM	AFFECTATION ACTUELLE
	Jacqueline MANDE	UNIVERSITE DE GUYANE
	Pascal MAURICE	LPO Raymond TARCY

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

1 5 JAN. 2024
Pour Perle de le par délégation
Le Secrétaire Général de Région Académique

Emmanuel HENR